

( N<sup>o</sup> 14. )

## SÉNAT DE BELGIQUE.

### Projet de loi contenant les Budgets de la Dette publique et des Dotations pour l'exercice 1846.

*(Voir les nos 2 et 60 de la Chambre des Représentants.)*

#### LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

##### ART. PREMIER.

Les Budgets de la Dette publique et des Dotations, pour l'exercice 1846. sont fixés :

Le Budget de la Dette publique, à la somme de trente et un millions neuf cent cinquante neuf mille quatre-vingt-seize francs quatre-vingt sept centimes (fr. 31,959,096 » 87).

Le Budget des Dotations, à la somme de trois millions trois cent vingt-trois mille huit cent soixante-douze francs soixante-quinze centimes (fr. 3,323,872 » 75), le tout conformément aux tableaux ci-annexés.

##### ART. 2.

La présente loi sera obligatoire le premier janvier 1846.

Bruxelles, le 25 décembre 1845.

*Le Président de la Chambre des Représentants,*

*(Signé) LIEDTS.*

*Le Secrétaire,*  
*(Signé) A. Du Bus.*



# Tableaux des Budgets de la Dette Publique et des Dotations pour l'Exercice 1846.

## DETTE PUBLIQUE.

NUMÉRO DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>				
<i>Service de la dette.</i>				
1	Annuité de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans désignation de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. . . . .	300,000	»	
2	Annuité de l'inscription portée au même grand-livre au profit du gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1 <sup>er</sup> de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842. . . . .	846,560	»	
3	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique, à 2 1/2 p. ‰, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'article 63 du même traité. . . . .	5,502,640	78	»
4	Frais relatifs à cette dette. . . . .	3,000	»	»
5	Intérêts arriérés de la dette à 2 1/2 p. ‰. . . . .	»	22,711	55
6	Intérêts de l'emprunt de 30,000,000 de fr. à 4 p. ‰, autorisé par la loi du 18 juin 1836. . . . . 1,200,000 »			
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt. . . . . 300,000 »	1,500,000	»	»
7	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt. . . . .	3,400	»	»
8	Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 3 p. ‰, autorisé par la loi du 25 mai 1838. . . . . 1,525,524 »			
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt. . . . . 508,508 »	2,034,032	»	»
9	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt. . . . .	34,000	»	»
10	Intérêts de l'emprunt de 86,940,000 francs, à 5 p. ‰, autorisé par la loi du 26 juin 1840. . . . . 4,347,000 »			
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt. . . . . 869,400 »	5,216,400	»	»
11	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt. . . . .	130,000	»	»
12	Intérêts de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c. à 5 p. ‰, autorisé par la loi du 29 septembre 1842. . . . . 1,431,085 92			
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt. . . . . 286,217 18	1,717,303	10	»
13	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt. . . . .	45,000	»	»

NUMÉRO DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
14	Inérêts à 4 1/2 p. %, sur un capital de 95,722,000 fr., montant approximatif des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 (Bulletin officiel, n° 42). . . . . 4,307,490 »	5,264,710 »	»	28,199,736 36
	Dotation de l'amortissement de cette dette. . . . . 957,220 »			
15	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortis- sement de la même dette (art. 2 de la loi 21 mars 1844) . . . . . 15,000 »	15,000 »	»	
16	Intérêts de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4 1/2 p. %, autorisé par la loi du 22 mars 1844 (Bulletin Officiel, n° 44) . . . . . 3,809,520 »	4,232,800 »	»	
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à 1/2 p. % du capital. 423,280 »			
17	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amor- tissement du même emprunt (art. 2 de la loi du 22 mars 1844). . . . . 13,000 »	13,000 »	»	
18	Intérêts à 3 p. %, sur un capital de 7,000,000 de francs, montant approximatif des obligations à créer pour le paiement des indemnités, à raison de pertes causées par les événements de guerre de la révolution. . . . . 210,000 »	210,000 »	»	
19	Frais relatifs à l'émission et au paiement des inté- rêts des mêmes obligations . . . . . 5,000 »	5,000 »	»	
20	Intérêts et frais présumés de la dette flottante. . . . . 600,000 »	600,000 »	»	
21	Rentes viagères. . . . . 5,919 29	5,919 29	11,408,58	
	Arrérages de rentes viagères. . . . . 11,408 58			
22	Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée . . . . . »	»	6,765 87	
23	Complément de l'indemnité de reprise à payer à la Société concessionnaire du canal de Bruxelles à Charleroy, aux termes de l'art. 26 de la conven- tion du 6 novembre 1834, entre cette Société et le Gouvernement (du 20 décembre 1845 au 1 <sup>er</sup> août 1846) . . . . . »	»	406,011 12	
24	Indemnité annuelle pour travaux à exécuter au can- al de Terneuzen (art. 20 et 23 du traité du 5 novembre 1842), 25,000 florins . . . . . 52,910 05	52,910 05	»	
25	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842, 10,000 florins . . . . . 21,164 02	21,164 02	»	

NUMÉRO DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
	<b>CHAPITRE II.</b>			
	<i>Rémunérations.</i>			
1	Anciennes pensions ecclésiastiques tiercées. . . . . 230,000 »			
	Pensions civiles et autres accordées avant 1830 . . . . . 130,000 »			
	Id. civiles . . . . . 170,000 »			
	Id. militaires et pensions des Indes . . . . . 2,117,000 »	2,145,000 »	1,060,000 »	
	Id. de l'ordre Léopold. . . . . 23,000 »			
	Id. des veuves et ophelins de l'ancienne caisse de retraite 530,000 »			
	Arriérés de pensions de toute nature 5,000 »			
2	Remboursement à faire au trésor néerlandais, en exécution du § 7 de l'art. 68 du traité du 5 novembre 1842, pour arrérages de pensions du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1846.	»	27,936 51	3,299,360 51
	Traitements d'attente ( <i>wachtgelden</i> ). . . . . 35,000 »			
3	Id. ou pensions supplémentaires ( <i>toelagen</i> ) . . . . . 26,424 »	»	66,424 »	
	Secours annuels ( <i>jaarlijksche onderstanden</i> ). . . . . 5,000 »			
	<b>CHAPITRE III.</b>			
	<i>Fonds de dépôt.</i>			
1	Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses de l'État, pour la garantie de leurs gestions respectives, par des fonctionnaires comptables de l'État, par des receveurs communaux, des receveurs de bureaux de bienfaisance, par des préposés de l'administration du chemin de fer, des courtiers, des agents de change, etc., soumis à fournir un cautionnement, et par des contribuables, des négocians, des commissionnaires, etc., pour garantie du paiement de droits de douanes, d'accises, etc., dont ils pourraient être éventuellement redevables. . . . . 383,000 »	383,000 »	7,000 »	
	Arrière des intérêts sur des exercices clos. . . . . 7,000 »			460,000 »
2	Intérêts des consignations faites dans les caisses de l'État. . . . . 70,000 »	70,000 »	»	
	( <i>Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.</i> )			
	Total. . . . .	»	»	31,959,096 87

(6)

### DOTATIONS.

NUMÉRO DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
	<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>			
Unique.	Liste civile ( <i>Mémoire</i> ). . . . .	2,751,322 75	»	2,751,322 75
	<b>CHAPITRE II.</b>			
Unique.	Sénat. . . . .	30,000 »	»	30,000 »
	<b>CHAPITRE III.</b>			
Unique.	Chambre des Représentants. . . . .	395,450 »	»	395,450 »
	<b>CHAPITRE IV.</b>			
	<i>Cour des Comptes.</i>			
1	Membres de la Cour. . . . .	58,000 »	»	} 147,100 »
2	Personnel des bureaux . . . . .	71,000 »	»	
3	Matériel et dépenses diverses . . . . .	16,900 »	»	
4	Pensions. . . . .	1,200 »	»	
	<b>TOTAL. . . . fr.</b>	. . . . .	»	<b>3,323,872 75</b>